



MARISA TIBERTO, PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION DES COMMERÇANTS ITALIENS

MARCHANDS AMBULANTS, BENCHMARK AVEC L'ITALIE

P. 4-5

POLITIQUE MIGRATOIRE

UNE STRATÉGIE EN MANQUE DE VISIBILITÉ

● Après le bilan de la première année de mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire du Maroc, présenté en février dernier par le gouvernement, c'est au tour de la société civile de publier ses propres conclusions. Selon un rapport conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et du Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM), le Maroc peut aller plus loin dans la mise en œuvre de cette politique migratoire.

P. 6

Politique migratoire

Le Maroc peut aller plus loin

● Après le bilan de la première année de mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire du Maroc, présenté en février dernier par le gouvernement, c'est au tour de la société civile de publier ses propres conclusions. Selon un rapport conjoint de la FIDH et du GADEM, le Maroc peut faire plus encore dans la mise en œuvre de ladite politique migratoire.

C'est, comme assez souvent en pareil cas, un bilan mitigé que dresse la société civile des premiers résultats de la nouvelle politique migratoire du Maroc. Dans un rapport rendu public hier à Rabat, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants (GADEM) ont analysé les résultats enregistrés lors de la première étape de mise en œuvre de cette approche lancée en 2013. Sur la base des statistiques publiées en février dernier par le gouvernement, mais aussi des constats dressés sur le terrain par la société civile, le rapport fait ressortir que, dans l'ensemble, la politique marocaine manque encore de visibilité. Les organisations de la société civile reconnaissent toutefois que les premiers résultats sont encourageants, malgré quelques difficultés constatées au début de l'opération, ce qui devrait permettre d'affiner la politique à proprement parler, dont les grands axes ont été déclinés fin 2014 par le gouvernement. «Le Maroc s'est engagé dans un processus important, mais les derniers développements nous laissent perplexes quant au futur de sa politique», a ainsi souligné le président de la FIDH, Karim Lahidji, qui enjoint «les autorités à aller jusqu'au bout de leur réforme». Selon le rapport, après un début compliqué, qui s'est caractérisé par des problèmes de cohérence dans le traitement des demandes par les différents bureaux et par une grande exigence dans les justificatifs à fournir, ce processus a bénéficié à près de 18.000 personnes, d'une centaine de nationalités, sur un total de plus de 27.000 demandes. Ainsi, la mise en place d'une instance d'appel, la Commission de suivi et de recours, en juin 2014,

avait marqué un tournant dans l'opération, notamment avec la régularisation de 5.060 femmes, ainsi que des responsables d'associations de migrants. Selon le rapport, les personnes régularisées ont reçu un titre de séjour, d'abord valable un an, mais qui, selon les déclarations du gouvernement datant de février 2015, sera automatiquement renouvelé à son expiration. «Ces résultats sont encourageants, mais en raison de l'application trop stricte des critères, le nombre de bénéficiaires a été bien inférieur à ce qui avait été estimé au départ. Nous appelons donc le gouvernement à régulariser les quelque 9.000 personnes supplémentaires qui avaient soumis des demandes dans les délais», a estimé Hicham Rachidi, secrétaire général du GADEM, lors de la présentation du rapport.

Rompre avec l'approche sécuritaire

Après la présentation du bilan par le gouvernement en février 2015 à la fin de l'opération exceptionnelle de régulation, le rapport relève que plusieurs questions sont restées en suspens, notamment le sort des personnes qui avaient déposé des demandes de régularisation dans le délai imparti, mais dont le dossier n'avait pas été traité au moment de l'annonce,

ou encore la suite à donner à la procédure en appel. Les travaux de la Commission nationale de suivi et de recours ont en effet été suspendus en juillet 2014. Se pose alors la question de savoir si elle sera autorisée à poursuivre l'examen des dossiers rejetés en première instance. Pour la société civile, il s'agit de signes indiquant «un revirement sécuritaire inquiétant de la politique migratoire marocaine», surtout que la fin de l'opération de régularisation a été marquée par des opérations massives d'arrestation et d'enfermement des migrants. Selon des enquêtes menées par le GADEM et le Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM), parmi plus de 800 détenus, l'on recense des mineurs, une femme enceinte, des demandeurs d'asile et des personnes qui ont demandé leur régularisation et qui n'ont pas encore obtenu de réponse en première instance. Le rapport de la FIDH et du GADEM s'est également intéressé à la reprise des négociations entre le Maroc et l'Union européenne (UE), en vue de la conclusion d'un accord de réadmission, lequel vise «à faciliter le retour forcé des migrants en situation irrégulière, de nationalité marocaine ou ayant transité par le territoire marocain». En décembre

●●●
Parmi plus de 800 détenus, l'on recense des mineurs, une femme enceinte, des demandeurs d'asile et des personnes qui ont demandé leur régularisation et qui n'ont pas encore obtenu de réponse en première instance.

2014, cite le rapport, l'Espagne avait déjà adopté une loi autorisant la police et les gardes civils à reconduire à la frontière marocaine les migrants qui franchissaient clandestinement les frontières à Sebta et Melilla, en violation du droit international, notamment du droit d'asile et du principe de non refoulement. «Le Maroc doit refuser le rôle de gendarme de l'Europe et doit rompre avec une approche sécuritaire qui complique l'intégration des migrants au lieu de la faciliter», a souligné Amina Bouayach, secrétaire générale de la FIDH, pour qui «aujourd'hui, les efforts doivent se concentrer sur la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des migrants et réfugiés». Le rapport conjoint de la FIDH et du GADEM apporte donc un nouvel éclairage sur le bilan des premiers pas du Maroc, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique migratoire. Les recommandations contenues dans le rapport s'avèrent intéressantes dans la mesure où la politique migratoire n'en est qu'à ses débuts, après l'opération exceptionnelle de régularisation, qui n'a constitué qu'une parenthèse dans la nouvelle approche marocaine en matière de gestion des flux migratoires.

●
PAR ABOUBACAR Y. BARMA
a.barma@leseco.ma

Le point de vue de l'UE

Dans le rapport 2014 relatif à la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage (PEV), adoptée par la Commission européenne la semaine dernière, il a été fait mention de la même problématique, suivie d'un bon œil par les partenaires européens du Maroc. D'après le document, qui a salué l'adoption d'une nouvelle politique «encourageante» en matière de migration par le Maroc, l'UE a fait cas de la pression migratoire dans le nord du pays qui reste très forte avec des assauts de plus en plus importants, des arrestations parfois violentes lors de tentatives de franchissement de la frontière, et le refoulement de migrants irréguliers des régions du nord vers les grandes villes du centre du pays, où les structures d'accueil et de soins sont insuffisantes. Toutefois, a estimé l'UE, la situation des migrants subsahariens reste préoccupante. Depuis fin août, de fortes tensions entre citoyens marocains et ressortissants subsahariens ont été constatées, notamment dans certains quartiers défavorisés de grandes villes du nord du pays, où affluent de nombreux migrants irréguliers. En réaction, cite le rapport, les autorités ont procédé à l'expulsion de migrants irréguliers par avion vers leur pays d'origine, notant que, dans certains cas, «les procédures en vigueur au sein de la législation marocaine n'ont pas été respectées».